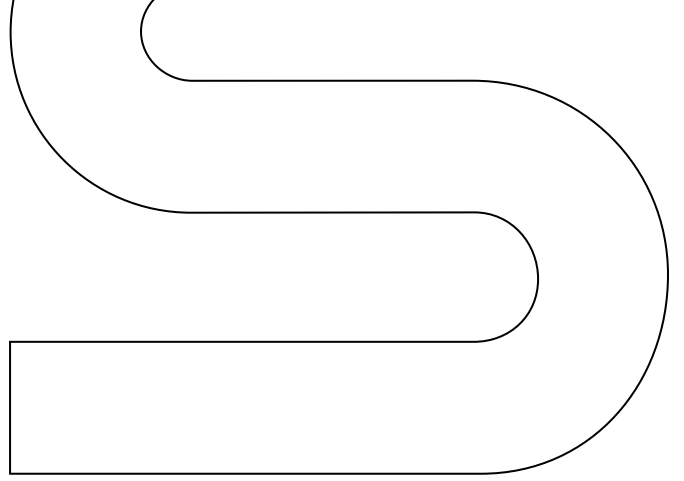


Prévenir le mal-être agricole

La CCMSA continue d'encourager la dynamique lancée avec le plan interministériel de prévention du mal-être agricole et d'affirmer sa position centrale au sein du dispositif.





Deuxième journée de prévention du mal-être : « Mal-être en agriculture, en parler et agir »

Organisée le 20 avril à la CCMSA avec le conseil de l'agriculture française (CAF), la journée réunit 260 professionnels de l'accompagnement dont 173 en présentiel, en présence notamment d'Olivier Damaisin, de Sébastien Windsor, président de Chambres d'agriculture de France, et d'Arnaud Rousseau, président du CAF. L'occasion de partager des expériences et des actions concrètes mises en œuvre pour répondre à cet enjeu majeur du monde agricole, ainsi que d'évoquer des vécus plus personnels à travers plusieurs témoignages.

Un appel à projets dédié est lancé afin d'encourager et soutenir la prévention du mal-être agricole le plus en amont possible et de déployer des actions complémentaires d'accompagnement individuel et collectif. Vingt-quatre projets sont soutenus, provenant de 20 MSA participantes. La sensibilisation ressort comme un axe fort de cette édition, ainsi que les actions envers les salariés, les publics précaires ou spécifiques (les bergers, les femmes...). Objectif pour 2024 : valoriser les projets envers les seniors impactés par le suicide et les actions multi-caisses. Dix-neuf candidatures issues de 20 MSA et une CGSS sont en cours d'évaluation.

En lien avec le conseil scientifique de la MSA, des rencontres sont également organisées avec les chercheurs sur les résultats d'études tels que « Les motifs du suicide en agriculture (Mosa) : entre socialisation anticipatrice et absence de succession familiale », « STOP suicides chez les travailleurs agricoles : observer et comprendre les facteurs de risque pour agir en prévention » ou encore « Mentagro », sur la santé mentale des exploitants en transition agroécologique.

La MSA, acteur phare du plan interministériel

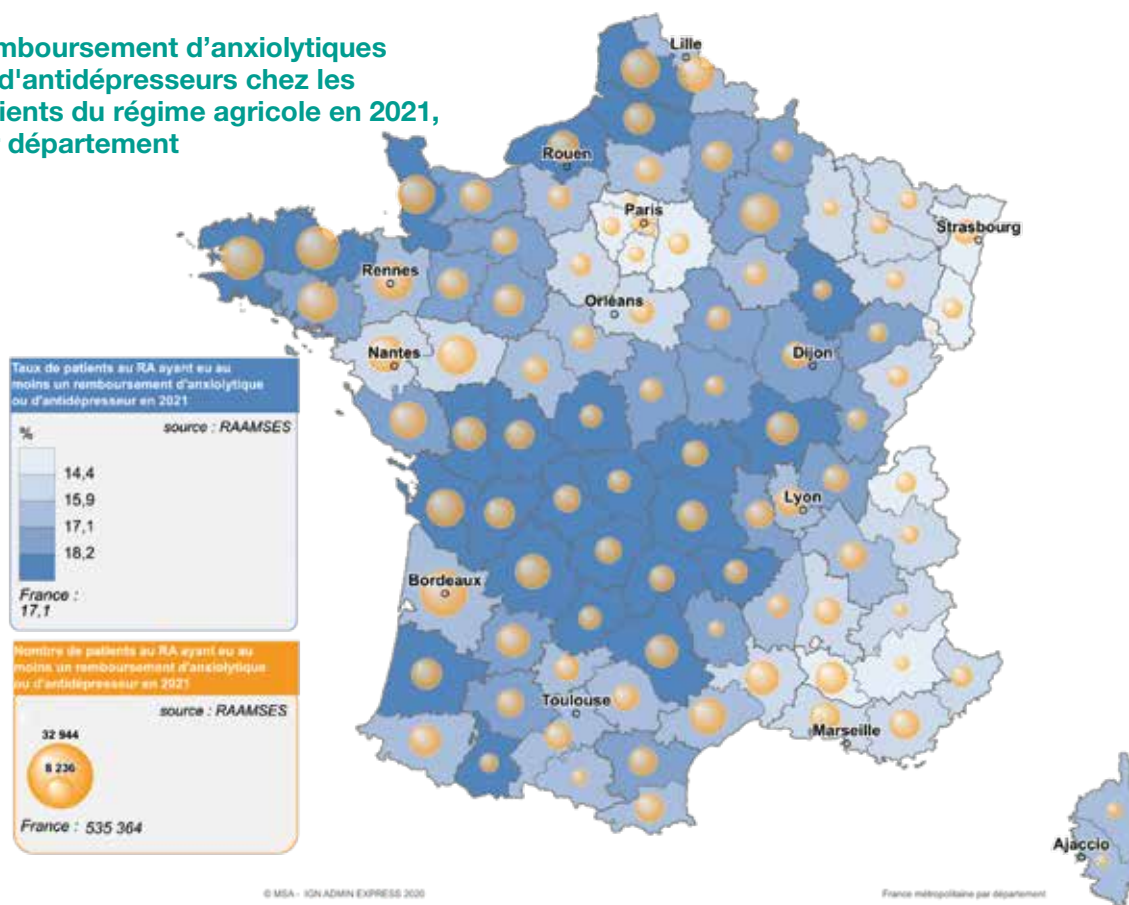
La CCMSA participe notamment aux comités de pilotage et groupes de travail. Elle échange régulièrement avec Olivier Damaisin, coordinateur national interministériel du plan depuis mars 2023, et son équipe. Parallèlement, elle travaille avec la direction générale de la santé, en lien avec la déclinaison de la feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie, afin de déployer les sentinelles dans le monde agricole.

Cette année, l'accent est mis sur le renforcement du lien entre les acteurs. C'est ainsi qu'un partenariat est signé en octobre avec Allo Agri pour relayer les signalements. D'autres sont en développement.

Renforcer la connaissance

Pour toujours améliorer la compréhension du mal-être agricole, la MSA produit plusieurs outils et soutient la recherche. En juillet, la direction des statistiques, des études et des fonds publie une nouvelle étude intitulée « La mortalité par suicide et les tentatives de suicide au régime agricole en 2020 » dans le rapport charges et produits 2024 de la CCMSA. Il en ressort, notamment, que le suicide est plus fréquent chez les adhérents agricoles que dans la population générale, tout particulièrement chez les non-salariés et les plus de 80 ans. En revanche, les tentatives de suicide, qui concernent une population plus jeune et plus féminine, sont moins fréquentes au régime agricole.

Remboursement d'anxiolytiques ou d'antidépresseurs chez les patients du régime agricole en 2021, par département



1,4 million,

C'EST LE NOMBRE DE VUES GÉNÉRÉES PAR LA CAMPAGNE DE TV SEGMENTÉE AGRICOLTE MENÉE DE MAI À JUIN SUR LES CHAÎNES DU GROUPE TF1.

GéoMSA cartographie le mal-être agricole

La MSA enrichit son outil de cartographie dynamique GéoMSA d'un nouveau module dédié au mal-être de la population agricole. Celui-ci intègre à la fois des données de population générale et des données spécifiques au régime agricole. À l'aide de plus d'une centaine d'indicateurs répartis en six sous-thématiques (démographie, situation socio-économique, santé, offre sanitaire, emploi et typologies de territoire), il permet de réaliser un diagnostic territorial et ainsi de mieux identifier les facteurs de risques afin de développer des actions de prévention mieux ciblées sur les territoires. À titre d'exemple, la carte ci-dessus affiche les indicateurs relatifs au

remboursement d'anxiolytiques ou d'antidépresseurs chez les patients adhérents MSA. Les indicateurs sont disponibles à différentes mailles géographiques allant de la commune pour certains jusqu'à la région. Le module de GéoMSA est notamment utilisé pour élaborer les diagnostics territoriaux du plan interministériel, et des formations de prise en main sont dispensées aux responsables locaux de la prévention du mal-être agricole.

En savoir plus : geomsa.msa.fr.

Pédagogie et promotion

Cinq fiches argumentaires sont créées pour présenter et promouvoir auprès des partenaires le programme d'accompagnement et ses différents dispositifs (sentinelles, Esopt, Agri'Écoute, cellules pluridisciplinaires, aide au répit).

Une fiche mémo, destinée aux sentinelles, présente de manière synthétique les points essentiels de leur mission, les dispositifs d'aide et de recours ainsi que les modalités d'animation et processus de signalement de leur territoire.

Lors du forum de la plateforme européenne d'assurance sociale, l'aide au répit et Agri'écoute ont suscité un vif intérêt.

Europe : la MSA remarquée dans sa lutte contre le mal-être agricole

Face à la hausse du nombre de personnes atteintes de troubles mentaux, la santé mentale est une préoccupation importante des institutions européennes depuis la fin de la pandémie de Covid. Ainsi, la plateforme européenne d'assurance sociale (Esip) décide de créer en septembre un groupe de travail dédié à ce sujet, où la MSA a une nouvelle fois l'occasion de mettre en avant ses actions dans la prévention du mal-être des professionnels de l'agriculture et de leurs proches notamment, lors de la séance du 5 décembre. Elle intervient également sur cette problématique le 12 octobre lors du forum de l'Esip consacré aux défis auxquels les systèmes de sécurité sociale européens sont confrontés pour s'adapter aux évolutions du monde du travail, accélérées par la pandémie. Les initiatives de la

MSA ont rencontré un vif intérêt, particulièrement l'aide au répit, la plateforme Agri'Écoute et la possibilité d'organiser cinq rendez-vous avec des psychologues afin d'amorcer une prise en charge de la souffrance psychique.

Début novembre, à Bruxelles, Thierry Manten rencontre les représentants des relations internationales de Solidaris, mutuelle belge détenant une délégation de gestion de l'assurance maladie obligatoire et ayant développé un réseau de sentinelles depuis 2008, pour un échange fructueux sur le mal-être lors de la 46^e assemblée générale de l'association internationale de la mutualité (AIM).

Les sentinelles en chiffres

5 089 sentinelles agricoles sont dénombrées dans l'ensemble du réseau des MSA et des CGSS fin 2023. Objectif atteint.

28 % des sentinelles sont des salariés MSA.

84 % sont en activité professionnelle.

20 % sont des délégués MSA.

122 sessions de formation organisées par les MSA et CGSS.

Les MSA participent par ailleurs au déploiement de réseaux complémentaires aux sentinelles : formation de volontaires à la prévention du mal-être agricole, réseau de veilleurs, formation aux premiers secours en santé mentale, réseau de vigies sur les violences faites aux femmes en milieu rural.